

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_01-DE

Réf: D2023_10_19_01

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 19 octobre 2023

Date de la Convocation 13/10/2023

Nombre de conseillers

16 En exercice: Présents: 13 Votants: 13

Votes

Pour: 13 Abstention: Contre: 0

Date d'Affichage 25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: BUDGET COMMUNAL: MODIFICATION DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Par délibération n° D2023_03_23_13, le budget communal a été voté avec la création de 3 opérations d'investissement : opération n°1-services techniques, opération n°2-voiries et opération n°3-aménagement centre-bourg.

Suite à une erreur matérielle, le centre des finances publique a enregistré les opérations sous les numéros suivants : opération n°10-services techniques, opération n°11-voiries et opération n°12-aménagement centre-bourg.

Afin de régulariser cette situation, M. le Maire propose de modifier les opérations d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE:

- DE MODIFIER les opérations d'investissement tel que présenté ci-dessous :
 - ✓ L'opération n°1 services techniques devient l'opération n°10 services techniques
 - √ L'opération n°2 voiries devient l'opération n°11 voiries
 - ✓ L'opération n°3 aménagement en centre-bourg devient l'opération n°12 aménagement en centre-bourg

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

La secrétaire de séance Céline MIGNÉ

Paraphe

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_02-DE

Réf: D2023_10_19_02

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 19 octobre 2023

Date de la Convocation 13/10/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 13 Présents : Votants: 13

Votes

13 Pour: Abstention: 0 Contre: 0

Date d'Affichage 25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNAL: MODIFICATION

Suite au changement de nom des opérations, il convient de modifier la DM n°1 approuvée lors du conseil municipal du 21 septembre dernier.

M. le Maire rappelle que le budget primitif du budget communal pour l'exercice 2023 a été validé par délibération en date du 23 mars 2023.

Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient d'ajuster les inscriptions budgétaires : intégration du résultat du budget annexe Lotissement les Hortensias suite à sa clôture et modification du montant des dotations en amortissement.

	SECT	ION DE FONC	TIONNEME	NT			
Dépenses				Recettes			
Chap.	Article	N	lontant	Chap.		Montant	
042 – Opérations d'ord transfert entre sections			-17 030.00	002 – Résulta fonctionnement reporté	at de	+33 920.56	
012 – Charges de perso	nnel	+	-15 390.56				
67 – Ch exceptionnelles	arges 673 – titres a sur ex antérieurs	nnulés ercices	+1 500.00				
TOTAL		4	-33 920.56			+33 920.56	
	SEC	CTION D'INVE	STISSEMEN	T			
Dépenses			Recettes				
Chap.	Article	Montant		Chap.	Article	Montant	
0.4.4	0450 1 1 1 11 11	40 000 00	040 0	, u .	2004442	.47.020.00	

Dépenses			Recettes		
Chap.	Article	Montant	Chap.	Article	Montant
Opération n°11 - VOIRIES	2152 – Installations de voirie	+10 300.00	040 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	2804112	+17 030.00
21 – Immobilisations corporelles	2188 — Autres immobilisations corporelles	+6 730.00			
TOTAL		+17 030.00			+17 030.00

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_02-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ADOPTE la décision modificative n°1 du budget communal tel que présenté cidessus.

> Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET La secrétaire de séance Céline MIGNÉ



Publié le

Reçu en préfecture le 24/10/2023

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_03-DE

Réf: D2023_10_19_03

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 19 octobre 2023

Date de la Convocation 13/10/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 16 Présents: 13 Votants: 13

Votes

Pour: 13
Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage 25/10/2023 L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

<u>Objet: VENDEE EAU - PROGRAMME « CHAQUE GOUTTE COMPTE » CONVENTION</u> <u>D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES : SIGNATURE DE LA CONVENTION</u>

La commune de St Julien des Landes et Vendée Eau ont signé une convention d'accompagnement des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » le 17 mars 2021.

L'article 5 – durée de la convention prévoit que « la convention est établie pour une durée de 24 mois » et que dans le cas où l'action ne serait pas finalisée au bout du délai des 24 mois, une nouvelle convention pourra intervenir à échéance.

M. le Maire rappelle que Vendée Eau subventionne les propositions d'accompagnement d'équipements des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » selon les modalités suivantes :

- taux de 40%
- plafond des dépenses de 10 000€ par collectivité et seuil de 5 000€ par bâtiment

La commune a déjà bénéficié d'une subvention de 2 206.60€ pour le changement de robinetterie dans divers bâtiments communaux. La commune peut encore prétendre à une subvention de 1 793.40€.

M. le Maire propose de renouvellement la convention d'accompagnement des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » avec Vendée Eau.

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

RENOUVELLE la convention cadre pour l'accompagnent des collectivités dans le cadre du programme « Chaque goutte compte » entre la commune de St Julien des Landes et Vendée Eau

AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET La secrétaire de séance Céline MIGNÉ



Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_04-DE

Réf: D2023_10_19_04

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de Saint Julien des Landes

Séance du 19 octobre 2023

Date de la Convocation 13/10/2023

Nombre de conseillers

En exercice: 16 Présents: 13 Votants: 13

Votes

Pour: 13
Abstention: 0
Contre: 0

Date d'Affichage 25/10/2023 L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

<u>Objet : VENDEE EAU - PROGRAMME « CHAQUE GOUTTE COMPTE » : DEMANDE DE SUBVENTION</u>

Monsieur le Maire rappelle au membres du conseil municipal, que la collectivité s'est engagée avec Vendée Eau dans le programme « Chaque goutte compte », convention d'accompagnement pour la maîtrise et la réduction des consommations d'eau des branchements communaux.

Un état des lieux de nos bâtiments a été réalisé par les services techniques en lien avec Vendée Eau et des pistes d'amélioration ont été repérés. Un chiffrage a été réalisé.

Pour rappel, Vendée Eau participe à hauteur de 40% du montant des équipements avec un plafond des dépenses de 10 000€ par collectivité et un plafond de 5 000 euros par bâtiment.

Monsieur le Maire présente le plan de financement.

DEPEN	SES	RECETTES		
Batiments	Montant HT	Organisme	Participation	
Ecole publique	286.84	Vendée Eau : 40%	631.08	
Vestiaire Foot	356 .87			
Salle omnisports	839.00	Auto financement	946.63€	
Salle polyvalente	95.00			
TOTAL	1 577.71	TOTAL	1 577.71	

Reçu en préfecture le 24/10/2023 5 1 0

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_04-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- SOLLICITE une subvention auprès de Vendée Eau dans le cadre du programme « Chaque goutte compte »
- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRE La secrétaire de séance Céline MIGNÉ



Reçu en préfecture le 24/10/2023

Publié le

ID: 085-218502367-20231019-10_19_2023_05-DE

Réf: D2023_10_19_05

Département de la Vendée

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

de Saint Julien des Landes

Séance du 19 octobre 2023

Date de la Convocation 13/10/2023

Nombre de conseillers

16 En exercice: Présents: 13 13 Votants:

Votes

13 Pour : Abstention: 0 Contre: O

Date d'Affichage 25/10/2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf octobre, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS: BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNÉ Céline, TESSIER Fabien, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES: BIDEAU Bruno, LAUNAY Jean-Michel, PATRON Gary

Mme Céline MIGNÉ, conseillère municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet: CONVENTION OPERATIONNELLE D'ACTION FONCIERE EN VUE DE RECONVERTIR UNE FRICHE ECONOMIQUE DE L'ILOT « RESISTUB » AVEC L'EPF, LA COMMUNE DE ST JULIEN DES LANDES ET LA COMMUNAUTE DU PAYS DES ACHARDS : AVENANT N°2

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 de la convention opérationnelle d'action foncière en vue de reconvertir une friche économique de l'Ilot « Resistub ».

Est modifié l'article 3 - Engagement financière de l'EPF et 2 articles sont ajoutés :

- L'article 19.3 : fond destiné aux travaux de requalification des friches industrielles
- L'article 20.1 : versement des avances.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention foncière avec l'EPF, la communauté de communes du Pays des Achards et la commune de St Julien des Landes relative aux actions foncières visant à reconvertir une friche économique «Resistub »
- AUTORISE M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire Joël BRET

La secrétaire de séance Céline MIGNÉ

Paraphe

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023/57

OBJET : Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes et la Communauté de communes du Pays des Achards - llot Resistub

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée et particulièrement ses articles 2 et 9-6°,

Vu le projet d'orientations du Programme Pluriannuel d'Intervention 2020-2024 approuvé par le Conseil d'Administration de l'EPF de la Vendée par délibération n° 2019/61 du 27 novembre 2019,

Vu la convention d'action foncière en vue de reconvertir une friche économique, Resistub, approuvée par le Conseil d'Administration du 17 septembre 2020,

Vu l'avenant n°1 approuvé par le Conseil d'Administration du 8 juin 2021,

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'action foncière avec la commune de Saint-Julien-des-Landes, la Communauté de communes du Pays des Achards et l'EPF de la Vendée relative aux actions foncières visant à reconvertir une friche économique – RESISTUB,
- MANDATE le Directeur Général pour procéder en tant que besoin à la mise au point technique de cet avenant.

Le Président du Conseil d'administration

Valentin JOSSE

Le

Reçu en Préfecture Préfecture de la Vendée DCPAT

0 5 OCT. 2023

COURRIER ARRIVÉ LE